

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 FEVRIER 2025**

Les membres du bureau : Marie-Line Farge - Alain Grégoire - Alain Mazeyrat - Martine Mourgand

Absent excusé : Alain Pougheon

Invités : Marie-Thérèse Bérioux - Jacques Monteiro - Colette Teissonnière

La séance a débuté à 10 h 15

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Rapport du bilan financier
- 2/ Renouvellement du bureau et modification statuts
- 3/ Rapport d'activités saison 2024/2025
- 4/ Prévisions budgétaires
- 5/ Questions diverses

1. Rapport financier

Marie-Line Farge énumère les dépenses effectuées et annonce le solde au 7 février de 429.60 € pour le compte courant et de 29205.79 € pour le livret bleu. Ces montants seront impactés au débit comme au crédit par les chèques non comptabilisés à ce jour. La caisse des espèces représente un montant de 379.60 €. Les 12 adhérents présents approuvent et adoptent à l'unanimité l'état financier.

La cotisation annuelle reste à 1 €, les 12 adhérents et 6 membres du bureau ont pris possession de leur carte avant l'ouverture de la séance. Trois autres habitués absents pour d'autres obligations ont demandé aussi le renouvellement de leur adhésion. 21 inscriptions comptabilisent ainsi notre effectif.

2. Renouvellement du bureau et modification statuts

Trois démissions annoncées et actées : le 10 juin 2024 pour Marie-Thérèse Bérioux, les 20 et 22 janvier 2025 pour Colette Teissonnière et Martine Mourgand dans son rôle de présidente nous obligeant à recomposer le bureau.

Un grand merci et toute notre gratitude envers nos trois collègues pour leur professionnalisme et leur dévouement et tout le travail accompli au cours de ces trois décennies.

En amont de ces décisions et après celle de notre trésorier, un rendez-vous à la sous-préfecture de Riom s'est imposé pour répondre à nos interrogations. Le 5 mars dernier Marie-Thérèse Bérioux et Marie-Line Farge ont donc rencontré Madame Sandrine Da-Silva du bureau des associations.

En conséquence, pour qu'une association fonctionne sans président ni trésorier il suffit donc de se déclarer en mode de direction collégiale et déclarer les membres sans fonctions.

Cela veut dire que chacun assure selon ses disponibilités, les missions permettant de pérenniser l'association.

A ce jour, pas de volontaires pour assurer les fonctions de président et de trésorier, cependant monsieur serge Pannetier, ancien membre de la câblerie, propose de rejoindre le bureau pour notre plus grand plaisir.

Après un débat constructif, les trois quarts de l'assistance ont approuvé cette raisonnable décision.

Le bureau est donc composé désormais de six membres, à savoir :

Marie-Line Farge, Martine Mourgand, Alain grégoire, Alain Mazeyrat , Alain Pougheon, Serge Pannetier.

Nous allons donc reformuler les statuts dans les prochaines semaines et nous rendre à la sous-préfecture.

3. Rapport d'activités

✓ Sortie

Le 17 avril avons sollicité l'agence de voyages « Ulysse » à Riom pour assister à un après midi spectacle de danse chinoise à Lyon. Sur les 19 personnes qui ont répondu favorablement à cette proposition, six au final ont décliné leurs venues pour des motifs difficilement acceptables ne rentrant pas dans les clauses d'annulation du contrat établi pour un coût total de 4640 € .

✓ Pêche

Madame Gratadeix qui représente son mari absent ce jour, nous informe que sur appel d'offres fixé au 15 février prochain, la gérance de l'étang de Sauret-Besserve attend donc un repreneur laissant à nouveau les amateurs de cette activité dans l'interrogation. Il reste évident que l'association prend toujours en charge la cotisation, en conformité des accords passés les saisons précédentes, neuf pêcheurs ont ainsi pu bénéficier de cet avantage en 2024 pour un coût de 630 € (9 x 70 €).

✓ Informatique

Colette Teissonnière reste l'animatrice de la session du mercredi de 14h30 à 16h30 et Jacques Monteiro l'animateur du jeudi de 13h30 à 17h30.

3. Prévisions budgétaires 2025

Un repas sera proposé au printemps et à l'automne. A voir aussi pour une autre sortie (voyage de petite durée, spectacle, visite culturelle etc...).

PAROLE AUX ADHERENTS

Questions

✓ Pourquoi ne demanderait-on pas un chèque de caution pour valider toute inscription au loisir proposé suggère Alain Grégoire ?

En effet, désormais aucun certificat de complaisance ne sera recevable sauf cas de force majeure bien entendu.

✓ Ne peut-on pas envisager un voyage demande Raoul Lanore ?

Il devient difficile pour une majorité de nos adhérents de prévoir un déplacement long même dans les meilleures circonstances (conditions physiques, traitement médical, difficulté à la marche etc...).

Le bureau annonce la fin de la réunion à 11h30 et nous invite au pot de l'amitié.

Marie-Line Farge,
secrétaire

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

A la suite de l'assemblée générale, s'est tenue l'Assemblée Extraordinaire avec comme ordre du jour, les modifications à apporter aux nouveaux statuts de 2025 :

- Renommer l'identification de l'association :

“Association des anciens membres du personnel de la câblerie de Riom en mode Direction Collégiale”

- Remplacer dans certains articles :

bureau, conseil d'administration par Direction Collégiale.

- Modifier les attributions du chapitre V :

laisser paraître que les membres de la direction collégiale se partagent les fonctions nécessaires au bon fonctionnement de l'association (trésorerie, secrétariat et autres missions).

- Redéfinir la composition de la Direction Collégiale :

puisque une autre connaissance, ancien membre de la câblerie, se propose de rejoindre la direction collégiale, elle se compose désormais de :

Marie-Line Farge - Alain Grégoire - Alain Mazeyrat - Martine Mourgand - Alain Pougheon - Serge Pannetier.

Les modifications afférentes à cette nouvelle décision feront l'objet d'une actualisation au sein de la sous-préfecture.

La séance est levée à 15 heures.

Marie-Line Farge,
secrétaire